# Arguments économiques en faveur du développement d’un palmier à huile durable et compatible avec les engagements de la REDD+ en République du Congo

*Réalisée dans le cadre du projet d’élaboration du Plan d’Investissement de la Stratégie REDD+ de la République du Congo, cette note a pour objectif d’informer les décideurs politiques sur le potentiel économique d’une production d’huile de palme durable sur des zones savanicoles, compatible avec les engagements de la REDD+, dans le cadre des futures attributions des terres.*

### Introduction

L’augmentation de la demande mondiale en huile de palme à la fois pour l’alimentation et les biocarburants, et les contraintes de plus en plus fortes pesant sur les principaux pays producteurs (en premier lieu l’Indonésie et la Malaisie) en termes de terres disponibles, laisse à penser que le Bassin du Congo deviendra dans quelques années une destination prioritaire de déploiement des nouvelles plantations de palmier à huile.

En effet, la demande en huile végétale alimentaire est supposée doubler en 2050 allant de 120 à 240 millions de tonnes/an. Parmi les différentes huiles existantes, l’huile de palme est celle ayant la rentabilité à l’hectare la plus élevée et les projections tablent sur une augmentation de la surface de production de 12 millions d’hectares en 40 ans soit 300 000 ha/an[[1]](#footnote-1).

Les pays d’Afrique Centrale disposent d’importantes surfaces ayant un fort potentiel agricole qui ne sont ni cultivées, ni protégées, et avec une faible densité de population. Bien que les rendements potentiels y sont plus faibles qu’en Asie du Sud-Est dues au régime pluviométriques qui incluent une saison sèche et au manque de luminosité durant la saison des pluies[[2]](#footnote-2), il a été estimé que la sous-région disposait de 12% des surfaces mondiales des terres libres pour le développement agro industriel[[3]](#footnote-3).

Ce développement a été identifié et anticipé par la République du Congo qui a fait de l’huile de palme l’une des activités de sa politique de développement de moyen terme, appelée « Congo émergent 2025 ». A travers cette politique, le gouvernement vise à appuyer les entreprises privées tant nationales qu’internationales à créer des emplois au Congo comme dans le cadre de l’agro-industrie pour la production d’huile de palme.

### Le palmier à huile et la REDD+ en République du Congo

Le développement de la filière palmier à huile en République du Congo va avoir lieu dans un contexte de production mondiale en pleine mutation, portée par les engagements des grands producteurs et acheteurs mondiaux à produire une huile de palme sans déforestation (« *deforestation free palm oil*»).

Cet engagement, aussi connu comme la Déclaration de New York sur les Forêts, a été signée en septembre 2014 par un grand nombre d’acteurs majeurs de l’huile de palme représentant 90% de la production mondiale exportée[[4]](#footnote-4). Les objectifs de cet engagement sont les suivants[[5]](#footnote-5):

* Diviser par deux le taux de déforestation d’ici à 2020 et mettre complétement fin à la destruction des forêts naturelles d’ici à 2030 ;
* Supporter les efforts du secteur privé dans leurs transitions vers une production des commodités agricoles (dont l’huile de palme) sans déforestation d’ici à 2020 ;
* Réduire la déforestation résultant d’autres activités économiques ;
* Restaurer 150 millions d’hectares d’espaces dégradés d’ici à 2020 ;
* Développer des objectifs ambitieux de conservation et de restauration d’ici à 2030.

Aujourd’hui, trois entreprises privées se sont vues attribuer des terres par le gouvernement congolais afin de lancer des projets industriels de production d’huile de palme au Congo, à savoir :

* ENI Congo qui s’est vu attribué une concession de 72 000 ha à travers le protocole d’accord relatif à la production d’huile de palme pour l’alimentation et le biodiésel entre le Congo et ENI signé à Pointe Noire le 19 mai 2008. Une première phase pilote est en cours avec la plantation de 5 000 ha de palmiers à huile sur des zones savanicoles dans les départements du Niari et du Pool ;
* ECO OIL ENERGIE SA CONGO qui a signé le 11 juin 2013 un contrat de concession avec le gouvernement pour 50 000 ha de plantations sur dans les départements de la Cuvette-Ouest, la Cuvette et la Sangha
* ATAMA Plantation SARL, par décret n°2011-552 du 19 août 2011 portant autorisation expresse d’occuper une réserve foncière de l’Etat sur une superficie de 470 000 ha dans les départements de la Cuvette et de la Sangha, qui prévoit la mise en place de 180 000 ha de plantations.

La République du Congo est engagée dans le processus REDD+ depuis 2008 dans le but précis de : (i) contribuer à la lutte contre les changements climatiques, (ii) lutter contre la pauvreté et (iii) asseoir efficacement les bases d’une économie verte, l’un des outils du développement durable du pays[[6]](#footnote-6). La stratégie nationale REDD+ en cours de finalisation comprend un ensemble d’options et de sous options multisectorielles à mettre en œuvre pour parvenir à un développement économique durable tout en minimisant l’impact sur les forêts. Le développement récent de l’agro-industrie dans le pays, et notamment du palmier à huile, ainsi que les menaces potentielles que présente ce secteur pour la forêt, a permis l’inclusion dans la stratégie nationale REDD+ du Congo d’une activité de promotion du développement de ces plantations dans des zones savanicoles. Cette activité est en adéquation avec les objectifs du PRONAR qui vise le reboisement d’1 million d’hectares sur le territoire national.

Ce document présente 5 arguments en faveur du développement d’un palmier à huile durable et compatible avec les engagements de la REDD+ en République du Congo pour les futures attributions des terres.

### Argument 1 : La performance agronomique et économique n’est pas négativement impactée par une culture hors-forêt

Au niveau international, la préférence accordée à la forêt pour la culture du palmier à huile relève principalement de quatre raisons:

* **pluviométrie:** les meilleurs rendements s'obtiennent dans des zones bien et régulièrement arrosées (200 mm par mois toute l'année) sans saison sèche marquée. En Afrique, de telles pluviométries correspondent généralement à la zone forestière, et les zones de savane avec des saisons sèches marquées pourraient se traduire par d'importantes chutes de rendement.
* **fertilité du sol:** sur défriche forestière, surtout avec brûlis, il est possible de faire des économies de fertilisants pendant les premières années de la plantation. Sur savane, il faudra fertiliser abondamment dès la première année et assurer un entretien particulier, surtout s'il y a risque de feux.
* **foncier:** l'accès à de vastes zones de forêts peut se faire auprès de quelques interlocuteurs dans un ministère, alors qu'en zone de savane les coûts de transaction sont souvent plus élevés (nombreux petits propriétaires ou ayant-droit).
* **coût d'implantation :** la préparation du terrain pour la culture du palmier à huile est généralement moins chère en zone de savane, où le surcoût en herbicides reste inférieur au coût du défrichement. Par contre, les investisseurs observent un manque à gagner lié à la non exploitation du bois en phase de préparation des terres. Ce revenu est généralement important et employé pour couvrir une bonne partie du coût d'implantation d'une plantation.

Dans le contexte de la République du Congo, ces contraintes potentielles de la culture du palmier à huile en zones savanicoles peuvent pourtant être relativisées. En effet :

* Concernant la pluviométrie, une étude sur l’opportunité de « *l’occupation des savanes propices au développement du palmier à huile dans les départements de la Cuvette et la Cuvette Ouest*»[[7]](#footnote-7) a été menée par Feintrenie et al. en 2014 afin d’identifier des zones présentant des critères satisfaisants en matière de pluviométrie et de durabilité (en vue d’une certification de la production). Selon les résultats de l’étude, il existe près de 1,1 millions d’hectares de zones savanicoles appropriées pour la culture industrielle du palmier à huile ;
* Concernant la fertilité du sol, une étude référence menée par Thomas Fairhurst et David McLaughlin[[8]](#footnote-8) a démontré que la productivité du palmier à huile n’était pas significativement impactée par le type de sol pour des coûts équivalent en matière de fertilisation. La productivité est principalement impactée par les pratiques agricoles utilisées pour la mise en place et l’entretien des plantations. De plus, l’étude a montré des coûts d’installation de plantation et d’entretien avec des fertilisants supérieurs dans le cas de forêts présentant un relief vallonné ;
* Concernant le foncier dans le contexte congolais, l’accès aux zones de savane a été largement facilité pour les industriels à travers la mise en œuvre du PRONAR. En effet, le PRONAR vise à promouvoir les plantations agro-industrielles sur 70% de la surface de 1 millions d’hectare visée par le programme ;
* Concernant les coûts d’implantation, il subsiste en effet une perte de revenus pour le pays liés à l’exploitation préalable du bois en amont de la plantation. La République du Congo pourrait cependant compenser ce manque à gagner à travers l’obtention de paiements REDD+ associés à la déforestation évitée de ces grands espaces forestier.

### Argument 2 : La majeure partie des producteurs et acheteurs internationaux d’huile de palme sont engagés dans un processus « zéro déforestation »

Les plus grands producteurs d’huile de palme se sont engagés à faire disparaître la déforestation de leur mode de production à plus ou moins courte échéance. Collectivement, ils représentent 96% du volume total d’huile de palme produit et échangé sur le marché mondial[[9]](#footnote-9). Ce nombre continue à croitre et inclus tous les acteurs de la chaine de production de l’huile de palme, des planteurs aux grandes compagnies du secteur de l’agro-industrie comme Nestlé ou Unilever par exemple.

Bien que ces compagnies ne définissent pas toujours la déforestation de la même manière avec des distinctions portant sur la définition de la forêt, les zones protégés et les moyens à mettre en œuvre, elles s’accordent toutes pour interdire la déforestation de forêts primaires, qui sont nombreuses en République du Congo.

Laurène Feintrenie rapporte[[10]](#footnote-10) ainsi que pour respecter les critères de la certification RSPO, Olam a refusé de développer le palmier à huile sur des zones forestières à fort potentiel de conservation (HCV) au Gabon tandis que le plus grand producteur mondial, Sime Darby, a choisi d’abandonner ses projets de développement au Cameroun car il ne parvenait pas à obtenir des concessions en zone non forestière.

Les compagnies internationales sont également très sensibles à leur réputation et essaient d’éviter toute mauvaise presse pouvant avoir des répercussions sur leurs marchés finaux. De plus en plus, elles cherchent à se distancer des régions géographiques associées à des pratiques non-durables, pour éviter tout risque d’amalgame. Une nouvelle initiative, portée par le Consumer Good Forum et le TFA2020, deux des plus grandes associations de producteurs et d’acheteurs de produits agricoles[[11]](#footnote-11), vise à créer des zones d’approvisionnement prioritaires sur la base du respect des principes de l’agriculture durable[[12]](#footnote-12).

Les pays autorisant des pratiques non-durables présentent ainsi un risque de réputation pour ces grands acteurs, ce qui pourrait limiter le potentiel de développement du secteur palmier à huile sur ces territoires.

### Argument 3 : Le potentiel de financements REDD+ pour la culture durable du palmier à huile est important

L’huile de palme produite sur zone dégradée, dans le cas où elle viendrait en substitution d’une production sur zone de forêt, pourra prétendre à des paiements REDD+. Ces paiements seront d’autant plus importants dans les cas où les zones ainsi protégées ont une forte densité carbone. A ce titre, les forêts primaires du Congo ont une très forte densité carbone[[13]](#footnote-13) et peuvent potentiellement offrir un montant important de paiement REDD+ par hectare.

A titre d’exemple, sur la base d’un prix estimé de 5 USD brut la tonne de CO2e[[14]](#footnote-14), un hectare de forêt tropicale primaire préservé contenant une moyenne de 149 tonnes de carbone[[15]](#footnote-15), soit 546 tonnes de CO2e, le gouvernement pourrait prétendre à un revenu compensatoire additionnel de 2 730 USD/hectare dans le cadre des paiements pour résultats REDD+. Il reviendra ensuite au gouvernement de décider comment redistribuer ces recettes, en compensant éventuellement les compagnies agricoles et les communautés locales engagées dans la protection des forêts (éventuellement par le biais de paiements pour services environnementaux).

L’avantage important des paiements REDD+ est qu’ils ne sont pas liés à l’évolution des prix du marché de l’huile de palme, et pourraient donc assurer une source de revenus constante pour le gouvernement. Par le passé, les prix de l’huile de palme ont connu une forte volatilité avec une période de baisse importante (de 1000USD/t à 550USD/t[[16]](#footnote-16) en quelques mois) qui a érodé la profitabilité d’un nombre important de planteurs et fragilisé leur situation économique. L’accès aux paiements REDD+ pourrait permettre au gouvernement de maintenir la profitabilité et la solvabilité de la filière.

### Argument 4 : L’huile de palme non issue de la déforestation peut être vendue sur des marchés offrant des prix supérieurs

La transition vers une production d’huile de palme durable est le résultat d’une demande de plus en plus grande des marchés européens et nord-américains pour une agriculture soutenable soucieuse de préserver les écosystèmes. De façon générale, le prix de vente de l’huile de palme est plus élevé sur ces deux marchés, permettant ainsi aux producteurs d’augmenter leur marge.

De plus, un certain nombre de ces compagnies, à côté de leurs engagements pour une filière de l’huile de palme sans déforestation, certifient leur production par le biais d’organismes de certification comme RSPO[[17]](#footnote-17) ou Green Palm[[18]](#footnote-18). Ces certificats donnent lieu au paiement de primes: dans le cas du Green Palm, le prix de la prime/certificat peut donner une plus-value sur le prix de vente jusqu’à 13USD la tonne (mai 2010). Les cours actuels sont autours de 1USD la tonne[[19]](#footnote-19).

Pour le gouvernement, un prix de l’huile de palme plus élevé signifie un secteur (i) en meilleur santé, (ii) capable de faire travailler un plus grand nombre de petits paysans et d’améliorer leur condition et (iii) susceptible d’offrir des rentrées fiscales plus importantes.

### Argument 5 : Les engagements « sans déforestation » des acteurs mondiaux permettront de financer l’intensification des plantations

Dans le cadre des stratégies de production qui cherchent à éviter la déforestation, la principale approche développée par les producteurs d’huile de palme est l’intensification agricole permettant de maintenir les volumes sur des espaces de plantation plus faibles. A ce titre, des financements du secteur privé mais également de bailleurs publics (Fonds pour l’Environnement Mondial, Fond Vert Climat) sont prévus pour faciliter et accélérer cette transition.

Actuellement, la productivité moyenne d’un hectare de palmiers à huile est légèrement inférieure à 4 tonnes d’huile de palme. L’objectif est d’atteindre 6 à 8 tonnes en moyenne, ce qui aura le potentiel de doubler les revenus des plantations et d’augmenter significativement leur productivité. Le passage à une production intensifiée a de nombreux avantages pour le gouvernement :

1. l’augmentation des volumes vendus permettra d’augmenter la rentabilité et les montants de recettes fiscales perçus ;
2. la production intensifiée améliora la santé financière des producteurs et la stabilité de la filière en augmentant la profitabilité, ce qui devrait permettre la création d’emplois supplémentaires et leur maintien en période de difficulté économique ;
3. la redistribution d’une partie des gains de productivité aux petits producteurs et aux employés des concessions agricoles améliorera leurs conditions de vie.

Cependant, cette transition coûte chère et sans la motivation des compagnies agricoles à promouvoir une production durable et la contribution attendue des paiements REDD+, il est probable que ces efforts d’intensification soient repoussés ou annulés.

**Conclusion**

L’augmentation de la demande mondiale en huile de palme et le manque de terres disponibles observé en Asie du Sud-Ouest représente à la fois une opportunité de développement économique pour les pays d’Afrique Centrale et une menace considérable pour les espaces forestiers de la sous-région. Ce document présente des arguments démontrant qu’il est possible de développer une production d’huile de palme à la fois durable et hautement profitable, avec un impact minimal sur les forêts, en République du Congo.

En effet, dans le contexte particulier de la République du Congo, avec les outils de facilitation à l’implémentation de ce type de projet tel que le PRONAR et les revenus attendus de la REDD+, il existe une véritable opportunité pour le développement du palmier à huile en zone de savane où des espaces importants ont été identifiés comme répondant aux critères climatiques de la production et de durabilité du RSPO. Ceci est directement en lien avec le programme national de développement qui souhaite encourager le déploiement des agro-industries au Congo en vue de son émergence en 2025 et compatible avec la mise en place d’une économie verte durable.

En promouvant le développement d’un palmier à huile en zone savanicole durable et découplé de la déforestation, la République du Congo augmente significativement ses chances d’accéder aux marchés d’exportation mondiaux les plus lucratifs, l’Europe et les Etats-Unis. Corollaire vertueux, le pays pourra bénéficier de financements complémentaires publics et privés pour l’intensification de la production, ce qui aura pour effet d’augmenter les revenus agricoles dans le pays et d’améliorer la situation économique et sociale des petits producteurs et employés de concession.

1. Corley, R.H.V. (2009) How much palm oil do we need. Environmental Science & Policy, 12, 134-139. [↑](#footnote-ref-1)
2. Feintrenie L., 2014. *Agro-industrial plantations in Central Africa, risks and opportunities*. Biodiversity and Conservation. ISSN 0960-3115. Volume 23. Number 6. DOI 10.1007/s10531-014-0687-5 [↑](#footnote-ref-2)
3. Deininger K., Byerlee D., Lindsay J., Norton A., Selod H., Stickler M., 2011.*Rising global interest in farmland: can it yield sustainable and equitable benefits?* World Bank, Washington, DC [↑](#footnote-ref-3)
4. Parmi les compagnies signataires, on retrouve les principaux producteurs et acheteurs d’huile de palme : Asian Agri, Danone, Golden Agri Resources, Musim Mas, Nestle, Procter & Gamble, PT Rimba Makmur Utama, Sime Darby, Unilever, Wilmar International. [↑](#footnote-ref-4)
5. Source : http://www.un.org/climatechange/summit/wp-content/uploads/sites/2/2014/07/New-York-Declaration-on-Forest-%E2%80%93-Action-Statement-and-Action-Plan.pdf [↑](#footnote-ref-5)
6. CN REDD, 2014. Stratégie national REDD+ de la République du Congo. Version 1 de la mouture préliminaire. [↑](#footnote-ref-6)
7. Feintrenie L., Nkoua M., Saidi S., Gazull L., 2014. *Modelling as a tool for spatial planning of commodity production: the example of certifies oil palm plantation in Central Africa*. Paper prepared for presentation at the “2014 WORLD BANK CONFERENCE ON LAND AND POVERTY*”* The World Bank - Washington DC, March 24-27, 2014 [↑](#footnote-ref-7)
8. Thomas Fairhurst et David McLaughlin, 2009. Sustainable Oil Palm Development on Degraded Land in Kalimatan. [↑](#footnote-ref-8)
9. Source : <http://chainreactionresearch.com/2014/12/08/the-chain-musim-mas-no-deforestation-policy/>, http://www.supply-change.org/commodity/palm [↑](#footnote-ref-9)
10. Agro-Industrial plantations in Central Africa, risks and opportunities, Laurène Feintrenie, Biodiversity Conservation, 2014, 23 :1577-1589 [↑](#footnote-ref-10)
11. Le Consumer Good Forum compte plus de 400 membres, représentant les plus grandes compagnies internationales des secteurs de la grande distribution et de l’agroalimentaire. Le TFA2020 est une initiative du CGF pour un développement économique sans déforestation. [↑](#footnote-ref-11)
12. L’objectif d’approvisionnement différencié en fonction des objectifs de durabilité est identifié sous le terme de “Produce-Protect”: http://www.theconsumergoodsforum.com/blog/595-tfa-2020-partners-the-triple-win-of-produce-protect [↑](#footnote-ref-12)
13. Monitoring and estimating tropical forest carbon stocks : making REDD a reality, Gibbs and al., Environ. Res. Letter, 2007, 2 [↑](#footnote-ref-13)
14. Estimation à titre d’exemple sur la base des prix références bruts FCPF de 5USD/T CO2e. [↑](#footnote-ref-14)
15. Valeur retenue pour la forêt primaire dans le cadre du programme de réduction des émissions en cours d’élaboration au Nord Congo. <http://www.forestcarbonpartnership.org/sites/fcp/files/2014/April/Republic%20of%20Congo%20ER-PIN%20CF9.pdf> [↑](#footnote-ref-15)
16. http://www.thestar.com.my/Business/Business-News/2015/04/30/Palm-falls-to-Sept-lows/ [↑](#footnote-ref-16)
17. <http://www.rspo.org/about> [↑](#footnote-ref-17)
18. http://greenpalm.org/ [↑](#footnote-ref-18)
19. http://greenpalm.org/the-market/market-overview/market-volume-and-price-charts [↑](#footnote-ref-19)